

COPY

MINISTÈRE  
des Finances.  
-----

Paris, le 29 Janvier 1937

DIRECTION  
du Mouvement général  
des Fonds.  
-----

Bureau A.3. Chemins  
de fer.  
No.369.

Messieurs,

Comme suite à nos récentes conversations, j'ai l'honneur de vous confirmer mon accord sur l'ouverture, en faveur des Grands Réseaux de Chemins de fer français d'intérêt général, d'un crédit de £ : 40 millions, pour trois mois avec faculté pour lesdits Réseaux de prolonger à leur option ce crédit pour une nouvelle période de trois mois et une dernière période de quatre mois.

Si les Réseaux français désirent faire usage de cette faculté de prolongation, vous serez prévenus au moins 14 jours avant chaque échéance, de manière à vous permettre d'en aviser les divers participants.

Ce crédit portera intérêt au taux de 3 1/2 % l'an, payable à la fin de chaque période et jusqu'à complet remboursement.

Il sera utilisé comme suit:

£	:	8 millions	le 2 Février 1937
£	:	8 millions	le 5 Février 1937
£	:	8 millions	le 12 Février 1937
£	:	8 millions	le 19 Février 1937
£	:	8 millions	le 26 Février 1937

Je vous confirme que, pour le compte des Grands Réseaux français, le Gouvernement français s'engage inconditionnellement à acquitter, en sterling, le remboursement du crédit aux diverses dates d'échéance mentionnées ainsi que l'intérêt jusqu'au remboursement final.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement français a conclu avec la Banque de France un accord aux

LAZARD BROTHERS,  
11, Old Broad Street, LONDRES.

termes duquel cette dernière s'est engagée à maintenir à son compte ou sous son dossier à la Banque d'Angleterre, aussi longtemps qu'une partie du crédit restera en cours, des soldes libres en sterling ou en or correspondant aux montants utilisés du crédit.

Le Trésor français s'engage à verser à la Banque de France les sommes en francs suffisantes pour permettre à cette dernière d'acheter les livres sterling nécessaires au remboursement du crédit aux différentes échéances et au paiement de l'intérêt jusqu'au remboursement final.

La Banque de France, de son côté, a convenu avec le Gouvernement français qu'au reçu des francs elle achètera les montants en sterling nécessaires et si pour une raison quelconque ceci n'était pas possible, la Banque de France s'est engagée à vendre au Gouvernement français une quantité suffisante d'or ou de livres sterling prélevée sur les soldes qu'elle s'est engagée à maintenir à la Banque d'Angleterre.

La Banque de France a avisé la Banque d'Angleterre de ces accords et je vous envoie ci-joint la copie de la correspondance qui les constate.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée ./.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Signé: Vincent Auriol.

COPY

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

---

MINISTÈRE  
des FINANCES.

-----

DIRECTION  
du Mouvement général  
des Fonds.

---

No. A3 Chemins de  
Fer  
368.

Monsieur le Gouverneur,

Me référant à l'arrangement qui vient d'être conclu entre les Grands Réseaux français d'intérêt général et un groupe de banques anglaises pour l'ouverture d'un crédit de £ : 40 millions, je vous confirme que j'attacherais du prix à ce que la Banque de France voulût bien prendre l'engagement :

I.- de maintenir à son compte ou sous son dossier à la Banque d'Angleterre, pour la durée du crédit, de soldes en Livres ou en or correspondant aux montants en cours dudit crédit,

2.- d'acheter, dès versement par le Gouvernement français des sommes en francs suffisantes, un montant équivalent de Livres sterling, en vue du remboursement de l'emprunt aux dates d'échéance ou, si pour une raison quelconque ceci n'était pas possible, de vendre au Gouvernement Français pour cet objet une quantité suffisante d'or ou de Livres sterling prélevée sur les soldes qu'elle se serait engagée à maintenir à la Banque d'Angleterre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce double engagement à la connaissance de la Banque d'Angleterre.

Je vous prie de trouver ci-joint copie du projet de lettre que je me propose pour ma part d'adresser au leader du groupe de banques anglaises.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma haute considération.

LE MINISTRE DES FINANCES

Signé: Vincent Auriol.

Monsieur le Gouverneur de la Banque de France.

COPY.

BANQUE DE FRANCE.  
-----

Paris, le 29 janvier 1937.

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE  
à Monsieur le Ministre des FINANCES.

Monsieur le Ministre,

Me référant aux accords qui viennent d'être conclus entre le Gouvernement français, les Grands Réseaux français d'intérêt général et un groupe de Banques anglaises pour l'ouverture d'un crédit de £ : 40 millions, j'ai l'honneur de vous confirmer que la Banque de France s'engage à maintenir à son compte ou sous son dossier chez la Banque d'Angleterre, aussi longtemps qu'une partie de ce crédit demeurera en cours, des soldes livres en sterling ou en or correspondant au montant utilisé dudit crédit.

Par ailleurs, la Banque de France s'engage, dès versement par le Gouvernement français des sommes en francs correspondantes, à acheter les livres sterling nécessaires au remboursement du crédit aux dates d'échéance, ainsi qu'au règlement des intérêts jusqu'au remboursement final du crédit ou si, pour une raison quelconque, ceci n'était pas possible, la Banque de France vendra au Gouvernement français, pour cet objet, une quantité suffisante d'or ou de livres sterling prélevés sur les soldes ci-dessus mentionnés.

Je communique la présente lettre et la correspondance la concernant au Gouverneur de la Banque d'Angleterre.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Signé: LABEYRIE.

COPY

29 Janvier 1937

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE  
à Monsieur MONTAGU NORMAN,  
Gouverneur de la BANQUE D'ANGLETERRE.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie de la correspondance que j'ai échangée avec le Gouvernement français et par laquelle la Banque de France s'engage à conserver chez vous certains soldes en or ou en livres sterling aussi longtemps qu'une partie du crédit faisant l'objet de ces lettres demeurera utilisée.

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre note de ces accords et d'agir en conséquence, et je vous autorise et invite, par la présente, à conserver sous notre dossier ou pour notre compte, de l'or et des livres sterling, conformément à ma lettre au Gouvernement français en date de ce jour.

Je vous sèrais reconnaissant de bien vouloir aviser les banquiers intéressés du contenu de cette lettre et de les informer périodiquement des montants ainsi détenus par vous pour notre compte.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé: LABEYRIE.

Bank of England, London, E.C.2.

1st February, 1937

The Managing Director,  
Messrs. Lazard Bros. & Co. Ltd.  
11, Old Broad Street, E.C.2.

Dear Sir,

French Credit

I write to inform you that the Bank have to-day received a letter from the Governor of the Bank of France who requests us to inform the Bankers concerned of the contents of his letter. I attach herewith for your information and that of the other Bankers concerned copies of the above-mentioned letter and its annexes.

I have further to inform you that a reply has been addressed to the Governor of the Bank of France, taking note of the arrangements set out in this correspondence and, in order that these arrangements may be fulfilled, confirming that the Bank of England is prepared both to hold gold or sterling on behalf of the Bank of France in accordance with their request and authority and to inform the Bankers concerned periodically of the amounts thus held.

Yours faithfully,

(SGD) K. V. PEPPIATT

Chief Cashier